



Syndicat Intercommunal d'Alimentation d'Eau Potable
et d'Assainissement Bassanne - Dropt - Garonne

**Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité
du Service public d'eau potable
(RPQS)**

Exercice 2021

Le Syndicat BDG est composé de 3 secteurs géographiques distincts : Bassanne / Dropt / Mongauzy.

Afin d'avoir une vision globale du service public d'eau potable,
les éléments de ces trois services sont présentés en parallèle.

Contexte

Secteur de Bassanne	Secteur du Dropt	Secteur de Mongauzy
Le service est exploité par AFFERMAGE.		
Depuis le 1 ^{er} septembre 2017, le service est exploité par Veolia Eau	Depuis le 1 ^{er} juillet 2018, le service est exploité par Veolia Eau	Depuis le 1 ^{er} septembre 2017, le service est exploité par Veolia Eau
L'échéance du nouveau contrat portant sur l'ensemble du Syndicat est fixée au 31.08.2025. 1 avenant, visé en sous-préfecture le 21.12.2021, est venu modifier ce contrat.		
Production, traitement et distribution publique d'eau potable sont assurés par le délégataire.		
15 communes concernées par ce service : Aillas, Barie, Bassanne, Berthez, Blaignac, Castets et Castillon (pour le territoire de l'ex commune de Castillon- de-Castets), Floudès, Fontet, Hure, Lados, Loupiac de La Réole, Noaillac, Pondaurat, Puybarban, Savignac	4 communes concernées par ce service : Camiran, Gironde-sur-Dropt, Morizes, Saint-Exupéry	12 communes concernées par ce service : Bagas, Bourdelles, Fosses et Baleyssac, Jusix, Lamothe- Landerron, Les Esseintes, Loubens, Mongauzy, Montagoudin, Saint-Hilaire de la Noaille, Saint-Michel de Lapujade, Saint-Sève
Les différentes prestations sont réparties de la façon suivante :		
<p>Le délégataire assure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement, surveillance et entretien des installations du périmètre délégué - Relève des compteurs - Application du règlement de service - Relations avec les usagers (demande d'abonnement, de réalisation et mise en service de branchement, renseignements, conseils...) - Facturation et recouvrement (y compris de l'assainissement collectif et non collectif dans le cadre du nouveau contrat) - Continuité du service (service d'astreinte) - Analyses dans le cadre de l'autocontrôle <p>Il renouvelle, dans le cadre de son contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Branchements (objectif chiffré atteint dès 2020) - Compteurs - Robinetterie - Matériel tournant - Matériel électrique - Matériel hydraulique - Génie Civil (peinture, enduits) 		
<p>Le Syndicat assure le contrôle du service délégué.</p> <p>Il prend en charge les travaux de renforcement, de renouvellement et d'extension des réseaux ainsi que la construction éventuelle de nouveaux ouvrages ainsi que leur réhabilitation.</p> <p>Il renouvelle également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Branchements depuis 2021 - Génie Civil des ouvrages, toitures... - Captages - Clôtures - Voirie 		

Indicateurs techniques

Production et distribution de l'eau :

	Secteur de Bassanne	Secteur du Dropt	Secteur de Mongauzy	TOTAL
Origine de l'eau :	Souterraine – Nappe éocène centre (déficitaire)	L'eau est achetée à La Réole Souterraine – Nappe éocène centre (déficitaire)	Souterraine – Nappe éocène centre (déficitaire)	
Ressource :	Forage "Médoc" – Fontet La source de Fontauriole (Savignac/Pondaurat) n'est plus exploitée	Pas de ressource en propre Forage Mijéma et Prieur 2 – La Réole	Forage des Hilaires (Saint André) - Mongauzy Forage Saint-Jean (Des 4 chemins) - Lamothe-Landerron	
Capacité autorisée de production (par arrêté préfectoral) :	2 000 m ³ /j ou 470 000 m ³ /an	4 800 m ³ /j pour Mijéma ou 500 000 m ³ /an 3 600 m ³ /j pour le Prieur 2 ou 350 000 m ³ /an 850 000 m ³ autorisés / an sur les 2 forages	1 300 m ³ /j pour les Hilaires ou 300 000 m ³ /an 2 000 m ³ /j pour Saint-Jean ou 300 000 m ³ /an 320 000 m ³ autorisés / an sur les 2 forages	
Couverture des besoins :	Le volume prélevé est suffisant pour couvrir les besoins actuels en alimentation d'eau potable des 15 communes desservies excepté en période de fortes conso.	Le volume prélevé est suffisant pour couvrir les besoins en alimentation d'eau potable des 5 communes desservies (La Réole compris)	Le volume prélevé est suffisant pour couvrir les besoins en alimentation d'eau potable des 12 communes desservies	
Présence d'une alimentation de secours :	Non Deux interconnexions sont en service avec le Syndicat des eaux de Grignols et celui de Garonne Gascogne (depuis nov. 2020)	Chaque forage peut répondre aux besoins en eau du secteur	Chaque forage peut répondre aux besoins en eau du secteur	
Capacité des équipements de stockage (en m ³) :	Bâche de Fontet : 500 Château d'eau d'Aillas : 550 Château d'eau de Pondaurat : 1 250 Réservoir de Lanine : 400	Les communes de l'ex. Sepanc du Dropt sont alimentées par le château d'eau du Mirail (Haut service – situé sur La Réole) : 2 247	Bâche de reprise des Hilaires : 200 Réservoir de Landerron : 500 Réservoir du Mirail : 500 Réservoir de Saint-Sève : 300	
Population desservie (<i>chiffres issus du RAD</i>):	6 352	2 455	4 180	12 987
Longueur du réseau d'adduction d'eau potable hors branchements :	272 902 m	70 406 m	188 972 m	532,28 km
Nombre de branchements dont branchements en plomb:	2 496 0	1 260 0	1 650 0	5 406
Nombre de branchements / km	9,1	17,9	8,7	10,16

	Secteur de Bassanne	Secteur du Dropt	Secteur de Mongauzy	TOTAL
Nombre de clients ou d'abonnés total :	2 989	1 253	1 963	6 205
Nombre de compteurs renouvelés par le délégataire :	95 / 3 126 Soit 3,04 %	14 / 1 298 Soit 1,08 %	16 / 2 123 Soit 0,75 %	125 / 6 547 Soit 1,91 %
Volumes prélevés (en m ³) :	566 840 (- 1,1 %)	<i>Non communiqué</i>	338 441 (- 3,7 %) dont Les Hilaires : 246 066 et Saint Jean : 92 375	905 281 (- 2,1 %)
Volumes d'eau potable produits (en m ³) :	564 942	<i>Non communiqué</i>	332 817	897 759
Volumes achetés ou importés (en m ³) :	5 540 5 540 au Syndicat des eaux de Grignols (9 416 en 2020) 0 au Syndicat Garonne Gascogne (1 290 en 2020)	224 751 L'eau potable alimentant les 4 communes du Dropt est achetée en totalité à La Réole (210 334 en 2020)	0 Interconnexion avec le réseau de La Réole	230 291
Volumes vendus à d'autres services ou exportés (en m ³) :	0	0	246 à Saint Martin Petit (Syndicat Nord de Marmande)	246
Volumes mis en distribution (en m ³) :	570 482	224 751	332 571	1 127 804
Volumes comptabilisés hors vente en gros (m ³) :	379 272 Soit 375 161 sur 365 jours	146 465 Soit 144 877 sur 365 jours	233 050 Soit 230 524 sur 365 jours	758 787 soit 750 562
Volumes vendus ou facturés (en m ³) :	357 727	136 892	213 416	708 035
Volumes consommés autorisés (en m ³) = vol. comptabilisés sur 365 j + vol. sans comptage + vol. de service du réseau :	388 064	148 908	236 819	773 791
Total des pertes du réseau (volumes mis en distribution – volumes consommés) :	182 418	75 843	95 752	354 013
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (/120 points)	108	108	108	
Rendement du réseau ((vol consommés + vendus à d'autres services / vol mis en distribution) x 100) :	68,02 % 55,6 % en 2020 / 61,1 % en 2019	66,25 % 65,4 % en 2020 / 67,96 % en 2019	71,28 % 55,9 % en 2020 / 67,97 en 2019	68,6 %
Indice linéaire de perte en réseau (ILP = pertes du réseau / linéaire du réseau / 365 (m ³ /km/j) :	1,83 2,6 en 2020 / 2,28 en 2019	2,95 2,82 en 2020 / 2,69 en 2019	1,39 2,21 en 2020 / 1,41 en 2019	1,82
Indice linéaire de consommation (ILC = volumes consommés / linéaire de réseau / 365 (m ³ /km/j) :	3,9 3,25 en 2020 / 3,58 en 2019	5,79 5,33 en 2020 / 5,70 en 2019	3,43 2,79 en 2020 / 2,98 en 2019	3,98
Rendement Grenelle à respecter : 65 + 0,2 ILC %	65,78 Respecté	66,16 Respecté	65,69 Respecté	65,8

	Secteur de Bassanne	Secteur du Dropt	Secteur de Mongauzy	TOTAL
Nombre total de fuites réparées :	dont 39 sur canalisations et 77 sur branchements	dont 23 sur canalisations et 17 sur branchements	dont 25 sur canalisations et 20 sur branchements	258
Indice d'avancement de la sectorisation :	100 %	100 %	100 %	
Consommation moyenne (l/hab/j) :		155		
Consommation individuelle unitaire (m ³ /ab./an) :		122		
Taux moyen de renouvellement des réseaux :	0,248 %	0,86 %	0,018 %	0,248 %

Indice d'avancement de la sectorisation.

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

0 % Pas de sectorisation / **10 %** Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre une sectorisation

30 % Sectorisation en cours / **40 %** Sectorisation existante

60 % Sectorisation existante fonctionnelle / **100 %** Suivi annuel des données

Traitement et qualité de l'eau :

	Secteur de Bassanne	Secteur du Dropt	Secteur de Mongauzy
Type de traitement :	Déferrisation et chloration sur la station de Fontet	Les eaux des deux forages sont mélangées, déferrisées et chlorées dans la station de production du Prieur	Déferrisation et chloration sur chacune des stations de traitement des Hilaires et de Saint-Jean
Nombre d'analyses réalisées par l'ARS sur l'eau distribuée :	30 bactériologiques 30 physico-chimiques	11 bactériologiques 11 physico-chimiques	19 bactériologiques 19 physico-chimiques
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux brutes et distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité :			
microbiologie :	100 %	100 %	100 %
paramètres physico-chimiques :	100 %	100 %	100 %
Indice d'avancement de protection de la ressource en eau :	100 % pour le forage "Médoc" 40 % pour Fontauriole	100 % pour les deux forages de Mijéma et du Prieur	100 % pour Les Hilaires 100 % pour Saint-Jean

Indice d'avancement de protection de la ressource : La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

0 % Aucune action / **20 %** Études environnementale et hydrogéologique en cours / **40 %** Avis de l'hydrogéologue rendu / **50 %** Dossier déposé en préfecture

60 % Arrêté préfectoral / **80 %** Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Remarques et informations complémentaires :

Secteur de Bassanne	Secteur du Dropt	Secteur de Mongauzy
<p style="text-align: center;">Info ARS</p> <p>Un dépassement de la référence de qualité pour le paramètre des germes revivifiables à 36°C a été enregistré, le 29/04/2021, au robinet public du cimetière de Noaillac, non confirmé par le prélèvement de vérification.</p> <p>Dans le cadre du plan d'échantillonnage CVM (Chlorure de Vinyle Monomère) sur lequel s'est engagé le Syndicat, les analyses réalisées en 2021 ont révélé des taux de CVM conformes</p> <p>Pas de secours existant, l'eau de la source de Fontauriole dépasse les limites de qualité en sélénium, nitrates et pesticides.</p> <p>Interco avec le Syndicat de Grignols-Lerm et Musset et le Syndicat des Eaux Garonne-Gascogne utilisées pour écrêter les pics de consommation.</p> <p>Recherche d'une ressource de substitution dans l'oligocène. Réalisation de deux forages de reconnaissance sur la commune d'Aillas, sur le site de Lanine et du château d'eau.</p>	<p style="text-align: center;">Info ARS</p> <p>Les analyses CVM réalisées par l'ARS en 2021 sur le secteur du Dropt ont toutes été conformes</p> <p>Dans le cadre d'une étude pluriannuelle, des analyses pour la recherche de CVM ont été effectuées par l'ARS dans des secteurs où l'eau circule dans des canalisations en polychlorure de vinyle (PVC) posées avant 1980. Des dépassements de la limite de qualité fixée à 0,5µg/l ont été mis en évidence en 2015 aux Henriets et en 2018 au Peytreau sur la commune de Camiran. Le suivi de ce paramètre s'est prolongé en 2021 sur ces deux secteurs.</p> <p>Aucun dépassement du paramètre CVM n'a été relevé par l'ARS en 2021.</p> <p>Dans le cadre du plan d'échantillonnage CVM sur lequel s'est engagé le Syndicat, les analyses réalisées en 2021 ont révélé des taux de CVM conformes.</p>	<p style="text-align: center;">Info ARS</p> <p>Un dépassement de la référence de qualité pour le paramètre température (fixée à 25°C) a été enregistré, le 23/09/2021, à l'école de Saint-Hilaire-de-la-Noaille.</p> <p>Bien que le paramètre du chlore ne possède ni limite ni référence de qualité, il a été relevé des taux de chlore que l'ARS considère élevés (> à 0,40 mg/l) sur les prélèvements du 25/02/2021 réalisés à la mairie de Saint-Michel-de-Lapujade et à l'école de Bagas.</p> <p>Dans le cadre d'une étude pluriannuelle, des analyses pour la recherche de CVM ont été effectuées par l'ARS.</p> <p>Des dépassements de la limite de qualité fixée à 0,5µg/l, ont été mis en évidence en 2017 et 2020 notamment à la mairie de Lamothe-Landerron. En 2018, 2019 et 2021 aucun dépassement n'a été relevé pour ce paramètre par l'ARS sur l'ensemble du secteur de Mongauzy.</p> <p>Des investigations complémentaires ont été réalisées par le Syndicat en 2021 sur la commune de Lamothe-Landerron pour trouver une solution au problème de CVM. Aujourd'hui, des purges manuelles sont réalisées de manière régulière.</p> <p>Dans le cadre du plan d'échantillonnage CVM réalisé par le Syndicat, les analyses 2021 ont révélé des taux de CVM conformes.</p>
<p>Un arrêté préfectoral de mise en demeure à l'encontre du Syndicat BDG a été pris le 27 juillet 2021 pour dépassement des volumes de prélèvements autorisés.</p>		

Indicateurs financiers

Recettes du service pour l'ensemble du contrat :

		Evolution / 2020
Produits du service en € HT :	1 884 549	+ 16,63 %
Dont Recette totale facturée pour le Syndicat en € HT (surtaxe) :	701 044	+ 12,44 %
Dont Recette totale facturée pour le délégataire en € HT (part fermier)	676 151	+ 17,74 %
Dont Recette totale facturée pour les organismes publics (Agence de l'eau : redevance pollution et prélèvement) en € HT	324 078	+ 26,16 %
Charges liées au contrat	1 963 367	+ 8,65 %
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente :	3,04 %	2,99 % en 2020
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (€ HT)	1 432	

Etat de la dette :

	Capital restant dû au 31/12/2021	Annuités versées en 2021		
		Capital	Intérêts	Total
Bassanne	187 168,53 €	18 803,06 €	4 140,03 €	22 943,09 €
Dropt	89 546,33 €	15 266,20 €	4 184,91 €	19 451,11 €
Mongauzy	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	276 714,86 €	34 069,26 €	8 324,94 €	42 394,20 €

Prix du service (identique sur les 3 secteurs depuis le 1^{er} juillet 2018) :

Prix du m ³ d'eau distribué au 01.01.2022 :	2,39 € TTC
Prix du m ³ d'eau distribué au 01.01.2021 :	2,32 € TTC
Prix du litre d'eau au 1 ^{er} janvier 2022	0,0024 €
Répartition du prix de l'eau pour 120 m ³ :	Au 01/01/2022
Part fixe du délégataire (en € HT) :	50,08
Part fixe du Syndicat (en € HT) :	37
Part variable du délégataire (en € HT) :	52,77
Part variable du Syndicat (en € HT) :	78,84
	218,69

Facture type

Eléments relatifs au prix du mètre cube d'eau distribué au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport soit au 01.01.2021 (décret 95-635 du 06.05.1995).
Base INSEE d'une facture de 120 m³, soit la consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants) – Tarifs et montants en euros

Secteur de Bassanne, du Dropt et de Mongauzy - Tarif applicable sur les 31 communes du Syndicat Bassanne-Dropt-Garonne

Distribution de l'eau	Volume	Prix au 01/01/21	Prix au 01/01/22	Montant au 01/01/21	Montant au 01/01/22	Évolution
Part du délégataire (Veolia)				97,56	102,85	
Abonnement annuel		48,68	50,08	48,68	50,08	+ 2,88 %
Consommation	100	0,3293	0,3522	32,93	35,22	+ 7,96 %
	20	0,7974	0,8773	15,95	17,55	
Part syndicale				115,84	115,84	
Abonnement annuel		37	37	37	37	0 %
Consommation	120	0,6570	0,6570	78,84	78,84	0 %
Organismes publics						
Redevance lutte contre la pollution de l'eau (Agence de l'Eau)	120	0,33	0,33	39,60	39,60	0 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	120	0,0924	0,1130	11,09	13,56	+ 22,27 %
Prix H.T. pour 120 m ³				264,09	271,85	+ 2,94 %
TVA à 5,5 %				14,52	14,95	
Prix T.T.C. pour 120 m³				278,61	286,80	+ 2,94 %
Prix T.T.C. pour 1 m³				2,32	2,39	

